

FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE

N° 63

JUILLET 2026



- **TEL : 01 47 20 08 87 - de 09 à 17 heures**
- **IBAN: FR76 1390 6001 2685 0662 1088 567**
- **MEL: drome@fransylva.fr**
- **Courrier postal: SECRETARIAT = 6 Rue de la Trémoille, 75008 Paris,
SIEGE = 145 Avenue Georges Brassens 26504 Bourg les Valence.**

SOMMAIRE:

Page 1 Messages.
Page 2 Achats de matériel de plantation.
Page 3 Facturation électronique.
Page 4 Prévention des incendies.
Page 5 Formations Fogéfor.
Page 6 Adresses utiles.

❖ Avec plus de 351 000 hectares de forêt, couvrant plus de la moitié du territoire, La Drôme possède un patrimoine naturel exceptionnel. Cette richesse naturelle constitue un patrimoine écologique majeur, mais également un pilier économique avec plus de 2 400 emplois et près de 260 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la filière forêt-bois. Mais la forêt est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent.

Le réchauffement climatique fragilise les peuplements forestiers, accélère le dépérissement de certaines essences et augmente fortement le risque incendie, notamment dans le sud du département. Le département de la Drôme a choisi la stratégie d'agir et dotée de 4 millions d'euros la stratégie départementale 2023-2028.

Cette ambition collective pour accompagner une filière résiliente, innovante et durable, tout en préservant la multifonctionnalité des forêts.

Christian MORIN, Conseiller départemental délégué à la montagne et à la filière bois.

- ❖ **RAPPEL : La multiplication des incendies entraine parfois votre « responsabilité civile »,** comme autres accidents dans votre forêt...

Ceux qui ont oubliées la cotisation 2026 !

Ceux qui ont tardé dans leurs paiements de cotisations, vous avez pris le risque de ne pas avoir d'assurances.

Pensez à vérifier vos garantis **par votre adhésion annuelle.**

FRANSYLVA 26

Partenariat Fransylva × E2D – Des économies concrètes sur vos achats de matériel de plantation.

Fransylva est heureuse de vous annoncer un nouveau partenariat avec la société E2D, spécialiste des solutions techniques pour la forêt, afin de vous faire bénéficier de conditions tarifaires avantageuses sur vos achats de matériel.

Qui est E2D ?

Fondée en 1990, E2D (Études, Développement, Distribution) est une entreprise française qui accompagne les forestiers dans la protection de leurs plantations contre les dégâts de gibier. Ses produits, testés sur le terrain depuis plus de trente ans, s'adaptent à tous les types de sylviculture. La gamme couvre également le paysage et l'agriculture.

E2D propose une offre complète :

- **Protections individuelles** — gaines Tubex®, Arbofer®, Metalliga®, protections biodégradables...
- **Protections collectives** — grillages métalliques, filets plastiques, Coco-forêt®...
- **Accessoires de plantation** — tuteurs robinier et châtaignier, bambous, piquets...
- **Aménagements** — clôtures bois et électriques, rigoles revers d'eau, miradors châtaignier, barrières coulissantes...

Le bon réflexe : regroupez vos commandes

En vous coordonnant avec d'autres adhérents, vous franchissez plus facilement les seuils de remise et réduisez vos frais de livraison.

Exemple concret — trois adhérents avec chacun 2 000 € de besoins :

- En commandant séparément → **10 % de remise** chacun
- En commandant ensemble (6 000 €) → **15 % pour tous**, frais de transport mutualisés

Pour organiser une commande groupée, rapprochez-vous de votre syndicat local ou identifiez des adhérents proches de vous.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit d'être adhérent Fransylva à jour de cotisation et de mentionner votre adhésion lors de votre commande.

Contactez E2D directement :

- ☎ 03 23 52 61 55
- 📧 contact@e2d.fr

Pour accéder au catalogue tarif adhérent

Rendez-vous sur e2d.fr/user/catalogue, inscrivez-vous en indiquant votre numéro d'adhérent Fransylva : le catalogue vous sera transmis sous 24 heures par E2D.

Webinaire facturation électronique le 17 septembre à 10h.

J'ai demandé à Christelle Chaminadas et Alexandra Bonne de programmer un webinaire sur la facturation électronique pour AURA.

Cela permettra de préciser la circulaire diffusée par Fransylva sur ce sujet qui préoccupe beaucoup de nos adhérents et de répondre aux nombreuses questions que cela soulève.

Ce webinaire aura lieu le 17 septembre à 10h.

Le lien d'inscription :

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_2sMo4DcnR0GqOSQbG-wizQ

Le replay pourra être diffusé après le webinaire pour ceux qui ne seraient pas disponible le 17 septembre. Circulaire diffusée par Fransylva sur ce sujet (cf. document PAGE 3)

Nicolas de Menthère – Président de Fransylva AURA

REFORME DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Cette réforme vise les objectifs suivants :

- Renforcer la compétitivité des entreprises, grâce aux gains de la dématérialisation,
- Simplifier à terme les obligations déclaratives en matière de TVA (préremplissage des déclarations),
- Améliorer la lutte en matière de fraude à la TVA,
- Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et le pilotage des politiques publiques.

Calendrier de la réforme.

Le calendrier de la réforme de la facturation électronique est le suivant :

- A partir du 1^{er} septembre 2026 :
 - Obligation pour toutes les entreprises de recevoir des factures électroniques (**de la part de leurs fournisseurs**)
 - Obligation d'émettre des factures électroniques à leurs clients pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.
- A partir du 1^{er} septembre 2027 : obligation d'émettre des factures électroniques à leurs clients pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises.

Définition : → **Facture électronique**

Une facture électronique est une facture émise / transmise / reçue sous un format dématérialisé selon des normes spécifiques définies par l'Etat via une plate-forme de dématérialisation agréée.

Une facture électronique est donc une **facture exploitable de façon numérique uniquement.**



Une facture papier scannée au format PDF n'est pas une facture électronique au sens de ce dispositif et n'est donc pas conforme à la réglementation. **Ces factures continueront toutefois d'exister entre particuliers.**

Une facture numérique doit être émise et reçue par l'intermédiaire d'une plate-forme compatible avec ce format. Seules les plates-formes partenaires de l'administration peuvent être utilisées.



Ce sont les entreprises qui sont concernées par la réforme, aussi il n'est pas tenu compte du taux de TVA ou de l'absence de TVA sur la facture.

→ Entreprises concernées : **Toutes les entreprises, personnes physiques ou personnes morales, sont concernées par la réforme, dès lors qu'elles sont assujetties à la TVA (remboursement forfaitaire ou régime simplifié agricole), quelle que soient leur taille, le chiffre d'affaires réalisé, la forme juridique ou le régime d'imposition.**

Quatre nouvelles mentions devront figurer sur les factures à compter du 01/09//2026 : -

Numéro SIREN du client

- Catégorie de l'opération (livraison de biens / prestation de services / les 2)
- Adresse de livraison des biens (si différente de l'adresse de facturation)
- Option de paiement de la TVA sur les débits (activité sylvicole non concernée)

La DGFIP a mis en place différents outils :

- Base documentaire : [Je passe à la facturation électronique | impots.gouv.fr](https://je-passe-a-la-facturation-electronique.impots.gouv.fr)
- Assistance téléphonique : 00806 807 807 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)

Assistance via la messagerie sécurisée sur le site des impôts – formulaire « j'ai une question sur la facturation électronique »

Vis ma vie de bûcheron dans le Vercors

Depuis une dizaine d'année le Parc du Vercors propose des animations « Vis ma vie de bûcheron » sur son territoire. Ouvertes à tous, ces **visites accompagnées** de chantiers forestiers ont pour objectifs de faire découvrir la gestion forestière du territoire et les professionnels qui la pratiquent.

Ces animations sont **gratuites avec inscription obligatoire** ; elles ont lieu les **vendredi matin de l'été** de 9h30 à 12h30.

Pour les rendez-vous dans la Drôme : vendredi 17 juillet, vendredi 31 juillet et vendredi 7 août.

La localisation exacte des chantiers n'étant pas connue à l'avance, vous recevrez les informations sur le lieu de rendez-vous lors de votre inscription.

Retrouvez toutes les informations pratiques et les autres dates ici : www.parc-du-vercors.fr/participation

Ces visites sont animées par les interprofessions Fibois 07-26 et Fibois 38 en partenariat avec les gestionnaires forestiers, les propriétaires et les entrepreneurs de travaux forestiers. L'opération « Vis ma Vie de Bûcheron dans le Vercors » est financée par le Parc du Vercors et les départements de la Drôme et de l'Isère.

Secteur Vercors Drôme Royans

Vendredi 17 & 31 juillet, 7 août matin

Informations / inscriptions - OT de La Chapelle-en-Vercors - 04 75 48 22 54

RENDEZ VOUS SUR : vismaviedebucheron.org

PREVENTION DES INCENDIES.

La prévention est l'affaire de tous. Rappelons tout d'abord que 9 feux de forêt et de végétation sur 10 en France sont d'origine humaine et que 70 % d'entre eux ont une origine économique ou sont dus à une activité du quotidien.

Au-delà d'adopter les bons réflexes pour éviter les départs de feux, le débroussaillage est un moyen de prévention aussi simple qu'efficace :

Depuis janvier 2026, plus d'un département français sur deux est désormais concerné par les obligations légales de débroussaillage (OLD), preuve du fait que le risque incendie gagne du terrain, mais aussi de la pertinence de ces OLD.

D'autres mesures peuvent se mettre en place avec le soutien de l'État : équiper les véhicules d'un extincteur, afin de permettre d'intervenir au plus tôt lors de départs de feux en bord de route ou dans les jardins ; améliorer l'accès aux points d'eau naturels pour multiplier les ressources à l'heure où l'eau potable (couramment utilisée) se fait de plus en plus rare et chère ;

Du côté des forestiers, la défense des forêts contre les incendies est fondamentale : évacuer les rémanents et branchages après coupe, créer des pistes et pare-feu, déployer des réseaux de caméras de détection des incendies... En matière d'assurance – fortement recommandée –, des offres permettent désormais de s'assurer spécifiquement face au risque incendie.

De plus en plus de propriétaires forestiers y ont désormais recours afin de se prémunir face à la menace de perdre tout, ou partie, d'un peuplement.

Afin de préparer leurs forêts, les propriétaires ne sont pas seuls : syndicats, CNPF, coopératives, gestionnaires, experts... peuvent les accompagner.

En cas de sinistre, dont les préjudices moraux et financiers peuvent être immenses, ces interlocuteurs restent à leurs côtés pour les soutenir. Ils les informent sur les possibilités d'aides (aides au renouvellement, Label bas-carbone...), les conseillent sur les essences d'avenir possibles afin de les aider à reconstituer les peuplements.

L'augmentation du risque incendie sur le territoire est hélas une réalité.

Autant que faire se peut, mieux vaut prévenir que guérir !

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

FOGEFOR – STAGE DECOUVERTE S'initier à la gestion forestière

PROGRAMME

CNP

DRÔME

2026 : 25 septembre et 02 octobre.

Exercices pratiques – Théorie – Forêt – Convivialité

Animateurs de la formation

Renseignements & inscriptions : 06 -19 -69-37- 49 / stephanie.joumel@cnpf.fr

Permanence les vendredis

Animateurs de la formation : Gilles BERNARD - Alexandre PETROFF.

Lieu : Vassieux-en-Vercors - Musée de la Préhistoire ou salle dans Vassieux.

Journée 1 – 25 septembre 2026 - (9h)

- Matinée en salle : Contexte forestier de la forêt Drômoise + Présentation des documents de gestion durable + Comment diagnostiquer une forêt (contexte stationnel, description des types de peuplements, identification des différents traitements sylvicole, etc).
- Après-midi en forêt : Diagnostique sylvicole avec mise en pratique des éléments vus le matin au travers de différents types de peuplements forestiers.

Journée 2 – 02 octobre 2026 - (9h)

- Matinée en salle : Présentations acteurs de la filière forêt-bois + réaliser un contrat de coupes forestiers + Initiation à la dendrométrie (Savoir mesurer un arbre et un peuplement, estimer son volume)
- Après-midi en forêt : Exercices pratiques de mesures dendrométriques en forêt vues le matin.
- Déjeuner sur place
- Prévoir des chaussures et vêtements de terrain adaptés pour se rendre en forêt.



AUTRES FORMATION FRANSYLVA 26.

- 2 projets d'animations sont prévus à l'automne avec le CNPF :

Chez Robert Dose à 26160 Porte en Valdaine ; Coupe d'éclaircie et diagnostic pression du gibier,

Les dates seront arrêtées et transmises très prochainement.

ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26, Président AUDEYER DANIEL.** drome@fransylva.fr
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP)**
ROUX Hervé : 210 route de Nyons 26510 SAHUNE
- **CNPF : ingénieur 07/26 ; Stéphane GRULOIS:** 06 60 24 89 91. stephane.grulois@cnpf.fr
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CNPF : Gilles Bernard.** Plans de gestions. Coupes d'urgence. 06 72 93 94 44.
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. gilles.bernard@cnpf.fr
- **CNPF : Siméon ESTAVIL, Sud Drôme.** Téléphone : 07 64 41 36 99 simeon.estavil@cnpf.fr,
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CNPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme.** 06 98 59 24 41
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE. alexandre.petroff@cnpf.fr
- **COFORET : *Gestion et valorisation forestières - Travaux forestiers* –**
45, rue Gambetta - 26140 - Anneyron
Exploitation et commercialisation de bois
Josselin Barnabé, gestionnaire forestier : 06 88 39 66 99 jbarnabe@coforet.com
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
 - **BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.**
06 77 62 72 06 e.bonaime@uef-expertise.fr
 - **PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –**
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail e.pares@foret-bois.com
 - **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME**
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail jr.lorang@foret-bois.com
 - **Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE**
06 75 38 41 65 – nico.monneret@wanadoo.fr
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
 - Mazon Remy – Alcima à 26150 DIE - 06 15 63 22 52
 - Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix
06 82 96 64 55 - v.betton@orange.fr
 - **Benoit Coulée – 178 avenue du Royans 38250 Villard de Lans**
07 86 70 35 53 bc@vercors-foret-developpement.fr
- **BUCHERON.**
 - **Eric JAYAT – 07 83 80 61 87 - Vercors.** eric.jayat@proton.me

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.

Adhérer à une structure de la forêt privée :

« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau de femmes et d'hommes compétents au service des générations futures »

Informations, Fédération FRANSYLVA.

Mise en pages, ANDRE AUBANEL.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, DANIEL AUDEYER.